



Déposé le 15.11.22

22-PET.12

Scanné le _____

Pétition pour appliquer les décisions du **Grand Conseil du 11 décembre 2013**,

selon le **rapport du Conseil d'Etat du 3 juillet 2013**,

« **qu'il tenait à ce que les comportements répréhensibles commis au sein de l'administration cantonale soient poursuivis.** »

Madame Nuria Gorrite Présidente du Conseil d'Etat a reçu trois dénonciations en 2019, rappelées dans la lettre recommandée du 2 décembre 2021. Elle n'avait pas traité ces plaintes, ignorées.

Le 11 janvier 2022, une réponse me vient de l'adjointe du Chancelier. Elle se réfère à une motion Dolivo du 15 janvier 2019, en précisant que son traitement est en cours.

Mais cet alinéa n'est pas correct : « *Depuis lors, ... 19_MOT_071 ...* » 19, c'est l'abrégé de 2019 !

Madame l'adjointe englobe deux époques.

Depuis lors, le grand Conseil et le Conseil d'Etat ont avancé sur cet objet 19_MOT_071 et son traitement est en cours.

Le membre de phrase au milieu « le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont avancé sur cet objet » concerne l'origine, ce qui a été fait en 2013, tome 7 du Bulletin du Grand Conseil, page 841, sur un postulat Jean-Christophe Schwaab. (En titre de cette pétition)

On peut résumer que depuis 2013 à la motion Dolivo en 2019, personne au Conseil d'Etat n'avait en charge de créer une base légale d'application. En janvier 2022 : « *précisant que son traitement est en cours.* » Là, en deux ans, ce qui peut être fait en un mois, « *est en cours* ».

Dernière réponse du 7 novembre 2022 :

Renseignements pris, je suis en mesure de vous indiquer que le traitement de cette motion a progressé de manière notable ; un passage au Conseil d'Etat est prévu prochainement.

En ce qui concerne votre demande d'information sur les suites données aux trois dénonciations de septembre et novembre 2019, je peux encore vous préciser que ces points seront également traités dans le cadre de la réponse à l'objet 19_MOT_071.

Espérant que la présente réponde à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ce prochain 11 décembre 2022, il y aura neuf ans que le Grand Conseil a voté la décision ...

un passage au Conseil d'Etat est prévu prochainement.

Ce passage au Conseil d'Etat, aura-t-il eu lieu d'ici au 11 décembre ? Pour quand au Grand Conseil ?

Conclusion : Le Grand Conseil est invités à créer une Commission de suivi de l'exécution de ses décisions.

Ce cas extrême de création d'une législature de poursuite de comportement répréhensibles va perdre au moins cinq ans avant d'être exécutoire. Ce sera l'année prochaine

Il apparait y avoir eu un manque de volonté de créer cette nouvelle législation visant les fonctionnaires indécis, potentiellement des collègues ou des amis. Tous protégés de sanctions, tant que les comportements répréhensibles ne sont pas définis légalement